



Rencontres Cinématographiques des Droits de l'Homme en Provence

QUAND ON N'EXISTE PLUS

Durée : 2min 9s

FICHE PEDAGOGIQUE

Rédigée par Amnesty International



Synopsis :

Le journal télévisé parle de la crise provoquée par l'afflux de migrants fuyant une situation dramatique et prenant de grands risques pour arriver jusque-là. Une colonne de migrants protégés par des couvertures s'éloigne sur un chemin, une jeune réfugiée évoque les dangers de la traversée en bateau. Les migrants sont abrités dans un local de fortune quand entre un soldat noir agressif, un fusil à la main. Deux migrantes, blanches, la jeune fille et sa mère, se dévoilent en expliquant que Paris était devenu beaucoup trop dangereux. Un discours s'installe entre la jeune fille, disant son désarroi face à cette situation, et une voix off égrenant les stéréotypes refusant l'accueil des réfugiés. Le clip se termine sur le sourire qu'échangent une fillette noire du pays d'accueil et la jeune migrante retenue derrière un grillage. Un avertissement final indique que toute ressemblance avec la façon dont les Européens traitent les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés est purement fortuite.

Le titre du spot est un appel à la conscience élémentaire de chacun : ces hommes existent bien, mais on ne veut pas les voir, les reconnaître, même y penser, et encore moins s'engager pour eux! C'est la négation de l'autre qui nous revient comme un boomerang !

Réalisation : Amnesty International France

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=jFAsVEOAu1Q&t=5s>

Choix techniques.

Images : - personnages en colonne filmés de dos ;

- personnages "masqués" (dissimulés sous des couvertures) ;
- paysages "neutres" (non marqués, non habités, donc ce sont des "non-lieux") ;

Sons : - musique discrète ;

- voix d'enfants ;

Personnages : - migrants longtemps "anonymes" ;

- soldat "africain" ;
- enfant européen puis face à face final d'enfants ;

Discours : - bref discours politique initial ;

- discours convenu dans le corps du spot (sécurité, exil, risques,...) ;
- épilogue ironique ("Toute ressemblance..." cf. "Z" de Costa-Gavras) ;

Construction : - récit apparemment linéaire : marche ; arrestation, camp ;

- récit en réalité porté par deux face à face :
 - celui du garde (qu'on voit en gros plan et contre plongée) et des migrantes ;
 - celui des deux enfants de part et d'autre de la clôture du camp ;

Intérêts du spot

La force du propos tient d'abord à la brièveté et à la simplicité du spot ; la relation et la mise en scène font penser à une fable.

Mais l'essentiel tient au "retournement" du drame sous-tendu par l'ironie : le "on" du titre du spot, est un "eux" (les migrants, les étrangers, les SDF et tous les "autres") qui nous exclut... en principe !

Pistes pour le débat

- Indifférence, négation de l'autre / appel à la conscience (exemples proches mais aussi plus lointains tels que les Rohingyas qui fuient la Birmanie)
- Changement de point de vue et émotion créée suscitent la réflexion et peut-être l'empathie face à des réfugiés que l'on n'interpelle plus à travers « pourquoi venez-vous là ? » mais dont on montre la fragilité et le désarroi immenses.
- Dénonciation des stéréotypes et mise en relation avec la réalité de la situation des réfugiés
- Informations sur les pays d'origine des migrants vers l'Union Européenne en ce moment, les situations qu'ils fuient, les risques qu'ils prennent pour venir, la faible proportion qui cherchent à venir en Europe, nos engagements internationaux et la façon que nous avons de ne pas les respecter
- Liens éventuels avec d'autres courts-métrages que l'on aurait choisi de projeter : « Persisting Dreams », regard généreux d'un pêcheur de Lampedusa sur les migrants, ou « Nous pourrions, nous devrions, nous aurions dû », réaction de peur d'un couple allemand face à un inconnu en difficulté qui sonne en bas de l'immeuble.

Compléments

Réfugiés : Définitions pour clarifier

Un migrant est une personne qui quitte son pays pour aller vivre sur un autre territoire pour de multiples raisons, et ce, de façon temporaire ou définitive.

Un réfugié est une personne qui, "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou (du fait de cette crainte) ne veut se réclamer de la protection de ce pays" (Conventions de Genève)

Un demandeur d'asile est une personne qui a demandé mais pas encore obtenu le statut de réfugié.

Tous les réfugiés sont donc des migrants, mais tous les migrants ne sont pas des réfugiés, car certains migrants se déplacent de leur propre gré alors que d'autres sont forcés de le faire en raison d'une guerre ou de persécutions.

Réfugiés : quelques chiffres édifiants

Plus de 21 millions de personnes ont été forcées de quitter leur pays en 2016. La moitié sont des enfants.

Chaque minute, 24 personnes sont déplacées de force dans le monde, soit près de 34000 par an

54% des réfugiés viennent de trois pays : l'Afghanistan, la Somalie et la Syrie.

Plus de 50% de la population syrienne a été déplacée depuis 2011 : 7 millions à l'intérieur du pays, 5 millions à l'étranger. Une faible proportion a pris le chemin de l'Europe.

Plus d'un million de migrants ont transité par la Méditerranée depuis 2015. Cet exode a provoqué la mort de plus de 3500 individus chaque année.

Depuis 2011, la France a accueilli 10.000 syriens ; l'Allemagne et la Suède ont, à elles deux, reçu 57% des demandeurs d'asile en UE.

Une des plus grandes crises contemporaines après la Syrie concerne les Rohingyas fuyant les persécutions dans leur pays, le Myanmar, vers le Bangladesh, pays plus pauvre : plus de 600 000 personnes vivent dans des camps provisoires.

Quelques éléments sur le droit international des droits de l'homme :

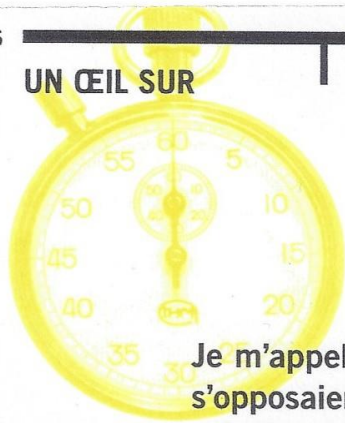
Ce sont les Conventions de Genève de 1951 qui définissent les droits et le statut des réfugiés. Ces conventions ont été signées et ratifiées par tous les pays de l'Union Européenne et la quasi-totalité des pays du monde. Devant l'accroissement du nombre de migrants cherchant à rejoindre l'Europe depuis plusieurs années, l'Union Européenne édicte des règlements de plus en plus contraignants, s'appuyant sur des interprétations de plus en plus restrictives de ces conventions et pour certaines ne les respectant pas (transfert vers le pays d'entrée dans l'UE des demandeurs d'asile, renvoi de certains demandeurs d'asile vers des pays instables et dangereux comme l'Afghanistan). En France, le gouvernement, par crainte de voir s'installer de nouveaux campements de migrants comme à Calais, organise la destruction d'installations provisoires et du matériel de survie fourni par des associations à des personnes en situation de grande précarité et de grande fragilité. Des décisions préfectorales dans les Alpes Maritimes sont en contradiction avec la loi : renvoi de mineurs isolés vers le territoire italien alors que la loi fait obligation de les accueillir inconditionnellement, organisation de la difficulté d'accès aux procédures de dépôt de demande d'asile, poursuite de citoyens venant en aide aux migrants (« délit de solidarité » visant des militants associatifs) En France, c'est l'OFPRA (Office français pour la protection des

réfugiés et des apatrides) qui statue sur les demandes d'asile avec un pourcentage d'acceptation faible et c'est la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) qui étudie les appels avec un taux plus important d'acceptation.

L'importance accordée à la question de l'accueil des réfugiés par les médias et une partie de la classe politique semble démesurée vu le nombre de migrants accueillis en France. L'immense majorité des personnes relevant de l'asile fuient leur pays en guerre ou des persécutions dans un pays en voie de développement voisin. Les pays qui accueillent beaucoup de réfugiés ne bénéficient pas de la part des autres pays d'aides à la hauteur des besoins : au sein de l'UE, pas de mécanisme financier pour les pays d'accueil tels que la Grèce et l'Italie et dans le reste du monde, quand elle existe, l'aide est sans commune mesure avec le nombre de réfugiés accueillis (Pakistan, Ouganda, Liban, Jordanie...)

Pièce jointe : "24h dans la peau d'une réfugiée" (Témoignage d'Aïssa, jeune éthiopienne extrait d'un document d'Amnesty International France)

24h dans la peau d'une réfugiée



Je m'appelle Aissa, je suis Éthiopienne. Parce qu'ils s'opposaient au pouvoir, mon père a « disparu » et ma mère a été assassinée lors d'une descente de police. De peur d'être la prochaine, j'ai fui, et j'ai d'abord trouvé refuge chez des proches. Je voulais rester dans mon pays mais...

À cause des menaces, j'ai dû franchir la frontière avec le Soudan, où j'ai retrouvé des compatriotes. J'ai commencé à travailler pour envoyer de l'argent à ceux qui résistaient dans mon pays. **On m'appelle « déplacée ».** Je veux rester près de mon pays, mais le Soudan menace de me renvoyer de force. Là-bas, je serai maltraitée. Je décide alors de passer la frontière avec la Libye, mais je n'ai aucune autorisation pour y séjourner. **On m'appelle « clandestine ».** J'ai trouvé du travail chez des particuliers comme domestique. Je travaille dur. Je suis exploitée et violentée. **On m'appelle « illégale ».** Un an et demi après avoir quitté mon pays, je ne me sens toujours pas en sécurité. Je décide alors d'affronter la Méditerranée pour atteindre l'Europe sur un bateau de fortune et j'échappe au naufrage. **On m'appelle « travailleuse irrégulière ».**

En mer, je suis interceptée par les autorités maltaises qui me remettent entre les mains des autorités libyennes. **On m'appelle « migrante ».** Je suis détenue dans une prison pendant un an, jusqu'au jour où je parviens à m'échapper. Je n'ai plus d'autre choix que de franchir la Méditerranée pour atteindre l'Europe. Je parviens à nouveau à traverser la mer et arrive en Italie. Enfin. Sans aide, sans information, je resterai là, sans rien. **On m'appelle « refoulée ».** Dans un dernier élan, je tente de rejoindre l'Angleterre, mais je m'arrêterai finalement à Paris. Cela fait 3 ans que j'ai quitté mon pays. **On m'appelle « sans-papiers ».**



Je dépose une demande d'asile ici, à la préfecture, mais les demandeurs d'asile ne choisissent pas l'État où ils déposent leur demande d'asile. Nous devons le faire dans le premier pays par lequel nous sommes passés, où dans lequel nous avons été identifiés et enregistrés. Pour moi, ce sera Malte, car c'est Malte qui m'a interceptée en mer puis refoulée en Libye. C'est le système mis en place par les accords de Dublin.^[1] **On m'appelle « dublinée ».**

C'est là que j'ai rencontré Amnesty International. Ils m'ont aidée dans mes démarches pour que je puisse avoir un statut. Mon statut. Ils me disent que pendant tout ce temps, **j'étais une réfugiée et seulement une réfugiée.**

Jean-François Dubost, responsable du programme Protection des populations



[1] Dublin III : règlement européen qui impose de déposer sa demande d'asile dans le premier pays où il a laissé des traces de son passage. Aissa est arrivée à Malte.